

DECISION DG n°2013-375

portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

- **VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14;
- VU la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU le décret du 1er mai 2012 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- M. Maraninchi (Dominique);
- VU la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: A l'article 17 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée, le second tiret est ainsi rédigé « - Madame DRUET (Céline) est nommée directrice adjointe ; ».

Article 2 : La présente décision qui entre en vigueur à compter du 15 octobre 2013 sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 14 001, 2013

Pr Dominique MARANINCHI

e Directeur Général